



Verville Infos

Avril 2023

LE NOUVEAU COMITÉ DE L'AFUL COLLINE DE VERVILLE a été élu le 4 février 2023

Présidente : Joëlle Duvauchelle
Vice-Présidente : Catherine Delpierre

Trésorier : Philippe Desmarets
Trésorier adjoint : Alain Crochet

Commission Cadre de vie-Respect du Règlement :
Catherine Delpierre, Laure-Anne Elly, France Lacaze, Guillaume Leduc, Cédric Serbin.

Commission Espaces Verts :
Claudette Berger, Catherine Delpierre, Laure-Anne Elly.

Commission Réseaux Enterrés :
Philippe Desmarets, Nicolas Hardouin, Cédric Serbin.

Notre Règlement.

Il est toujours bon de rappeler l'existence de notre règlement, son application est la gardienne de la qualité de notre environnement.

Il vous a été remis par le notaire à la signature de l'acte d'acquisition, signature qui fait de vous un membre de l'AFUL de la Colline de Verville, et vaut engagement à respecter son Règlement.

Si vous l'avez égaré, vous pouvez le consulter, le télécharger sur notre site :
afulverville.free.fr rubrique «Au Quotidien»

Vous devez vous y reporter si vous envisagez des modifications de l'aspect de votre propriété : changement de portes, fenêtres, volets ... Si vous n'y trouvez pas les réponses à vos questions, vous pouvez joindre les membres du Comité, par mail à l'adresse contact@afulverville1.com ou sur le portable : 06 37 01 60 36

Notre site :

Régulièrement mis à jour vous pouvez y trouver, outre notre Règlement, des articles relatifs à la vie de la Résidence, les comptes-rendus des Assemblées Générales, les plans d'architectes de vos maisons (avec un lien à demander au Comité), etc.

C'est à partir du site que vous pouvez télécharger les demandes d'autorisation de travaux à présenter au Comité, préalablement aux déclarations de travaux ou demandes de permis de construire à déposer en Mairie.

Vous pouvez aussi poser des questions au Comité à partir du site. Enfin il est possible de participer à l'enrichissement du site par des photos, des informations, etc. qui intéressent toute l'AFUL.



Quelques dates à retenir ...

Fête des voisins : le vendredi 2 Juin

Vide greniers : le dimanche 14 Mai
(Rue des Bergeronnettes - en projet)

Juin : c'est l'été !

Juillet : Les vacances arrivent !

Renseignez vous auprès du comité sur le site de l'AFUL !

AFUL LA COLLINE DE VERVILLE
8 rue place de l'école de la Verville - 91540 MENNECY

Rédaction : Joëlle Duvauchelle
Mise en pages : Ph. Desmarets
Photos : Tristan Duvauchelle



Nos espaces verts ...

Monsieur Gerbeau qui a soigné nos espaces verts depuis 35 ans fait valoir ses droits à la retraite cet été.

Le Comité a donc lancé des « appels d'offres » auprès des entreprises d'entretien des Espaces Verts.

Nous attendons les réponses qui seront examinées en Réunion du Comité prochainement.

Depuis l'arrivée de Monsieur Gerbeau beaucoup de choses ont changé : l'urbanisation, la circulation, la pollution et le réchauffement climatique ont causé la disparition de nombreuses espèces. Moins d'insectes, moins d'oiseaux, de petits mammifères, moins de plantes et de fleurs ont amené une réflexion sur une gestion plus adaptée aux fortes chaleurs.



Rappel des règles d'intérêts général



Les containers d'ordures ménagères et associés doivent être stockés en une place où ils ne sont pas visibles de la voie publique.

Ils seront déposés sur la voie publique la veille au soir et seront rentrés le plus tôt possible après le passage de la benne et au plus tard 24 heures après la collecte

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, leur répétition ou de leur intensité sonore, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques, nettoyeur à haute pression, ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrés de 8h à 12h et de 14h à 19h

Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Vides greniers ...

Retour des beaux jours, retour des vides greniers ! Il y en a déjà en projet prévu le dimanche 14 mai rue des Bergeronnettes (à confirmer). Si vous êtes intéressés par l'organisation d'une animation de ce type, vous pouvez vous regrouper entre voisins, éventuellement d'une AFUL voisine, et faire une déclaration en Mairie. La règle est que chaque exposant doit rester sur sa partie privative. Ensuite il reste à en faire la promotion, flyers, affiches ...



Fête des voisins, le retour !!!



Cette année la Fête des voisins aura lieu **vendredi 2 juin**. La Municipalité propose son aide pour l'organisation de ce projet :

Arrêté interrompant momentanément la rue avec passage de la Police Municipale.

Prêt de matériel : tables, chaises, barrières, etc.

Si vous êtes partie prenante de cette manifestation, vous pouvez contacter le service animation de la mairie : ctm@mennecey.fr.

Économie d'énergie et Règlement de l'AFUL

L'augmentation des prix des énergies fossiles, le choix d'être plus « vert » nous amènent à réfléchir aux solutions offertes par les nouvelles technologies.

Les offres alléchantes de « commerciaux » pressants, les aides gouvernementales souvent plus théoriques que réelles, les promesses d'économies faramineuses illusoire, font oublier les règles d'urbanisme, règlement des lotissements, et réalité de nos maisons.

Actuellement ce sont les pompes à chaleur air-eau et les isolations extérieures qui font florès.

Ces installations sont soumises à permis de construire et donc à autorisation de l'AFUL. Or :

- Les pompes à chaleur ne sont autorisées que si elles ne sont pas visibles de la rue, Règle d'Urbanisme, situées à au moins 20 mètres de la limite séparative du lot (bruit), Règle de Santé Publique.
- L'isolation par l'extérieur modifie la façade et dans le cas des pavillons en bande, impacte la façade et le toit des maisons voisines contre lesquelles s'appuie l'isolant, créant des « ponts thermiques » là où s'arrête l'isolant.
- Le Comité étudie actuellement une possibilité d'isolation des pignons des pavillons en « bout de bande ». Mais attention, là aussi, risque de ponts thermiques entre mur isolé et mur non isolé.

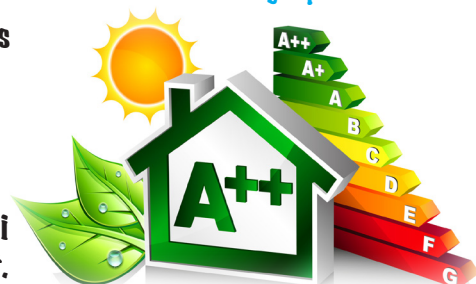
Les solutions compatibles avec nos maisons :

- Panneaux solaires à l'arrière du pavillon (si le toit est bien exposé !)
- Isolation toiture / combles
- Chaudière à gaz à condensation à haut rendement, remplacement des radiateurs d'origine par des radiateurs « basse température »,
- Régulateur central et robinets thermostatiques,
- Menuiseries double vitrage haute performance, portes d'entrée et garage isolants.
- Volets roulants isolants.
- Isolation intérieure avec de nouveaux matériaux qui offrent moins d'emprise sur le volume de nos pièces et ont un coefficient d'isolation performant.

Donc, attention aux choix que vous ferez, renseignez vous bien avant de signer des contrats, renseignez vous sur le montant des allocations accordées, les conditions d'attribution sont très restrictives.

Informez-vous sur les économies d'énergie possibles.

Assurez-vous des connaissances techniques, administratives et fiscales des commerciaux qui vous démarchent.



Le bois de la Garde, notre Bois

Il y a quelques années, la Commission Espaces Verts s'est émue de l'état de notre Bois, constatant qu'il avait perdu beaucoup de son caractère « naturel ». D'où est née une réflexion sur ce qui caractérise le Bois de la Garde : un espace naturel sensible.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de protéger un patrimoine naturel, paysager ou géologique de qualité, qui se révèle menacé ou vulnérable par l'urbanisation, le développement d'activités ou des intérêts privés. Ce qui signifie protéger la faune et la flore.

Depuis la création de notre AFUL dans les années 1970, les promeneurs ont pu déplorer la disparition des jonquilles (qui font une timide réapparition ces dernières années), des petits lapins avec l'élimination de leur habitat (les ronciers), moins d'écureuils, de jais, de pics, moins de jacinthes bleues (il faut comparer les photos d'il y a 30 ans avec celles d'aujourd'hui), recul des zones boisées derrière les rues de Ormes et des Acacias... moins d'arbres, les arbres morts n'étant pas remplacés par les jeunes pousses qui ont été éliminées.

Il faut à nouveau laisser les ronces et les jeunes arbres proliférer pour que la nature retrouve un équilibre.

Seuls les arbres morts ou présentant un caractère dangereux pour les promeneurs, le long des chemins, doivent être abattus ou élagués : restés sur place ils participeront au cycle de la nature.

Le nombre de chemins doit être limité afin de respecter la tranquillité de la faune et le développement de la végétation. Les espaces boisés doivent reprendre du terrain. Il faut retrouver le bois d'avant.

Le Bois de la Garde doit rester un Espace Sensible naturel et non se transformer en un parc urbain.

Protégeons le bois

Le Comité a fait réaliser des panneaux rappelant les règles à respecter lors de nos promenades dans le Bois.

Bien sûr ce sont des évidences et des règles élémentaires de comportements civils, mais parfois il est bon de rappeler et d'expliquer. Bien que propriété privée, le Bois est ouvert à tous les promeneurs, membres de l'AFUL ou non, et certains comportements sont peu respectueux de la nature et des personnes.

Les fleurs sont nécessaires à un grand nombre d'insectes pollinisateurs, il est important de les laisser fleurir et achever leur cycle naturel dans le Bois, régénérer leur bulbe.

Les Jonquilles du Bois ont été victimes de cueillettes et arrachages massifs, de piétinement, elles réapparaissent parcimonieusement. Les jacinthes bleues sont elles aussi cueillies par brassées, pour aller faner au bout de quelques heures devant les portes de nos maisons. Elles pourraient suivre le même sort que les jonquilles.



Nos amis les chiens ont besoin de leurs promenades quotidiennes, mais dans le Bois ils sont tenus en laisse et restent sur les chemins. C'est la condition pour que soit respectées la tranquillité des autres promeneurs, des enfants, des habitants du Bois, oiseaux, écureuils, et la flore. Les déjections canines doivent être ramassées par leur maître, c'est une question de respect des autres et d'hygiène.

Notre région ne manque pas de lieu où les chiens peuvent courir sans danger ni gêne.

Les vélos n'ont pas leur place dans le bois qui n'est pas une piste cyclable ni un terrain de vélo cross. Les vélos qui déboulent sur les chemins depuis l'école de la Verville et maintenant de la « Maison des jeunes de la Verville » représentent un danger pour les promeneurs sur les sentiers, mais aussi pour eux mêmes et pour les voitures aux débouchés du Bois sur les rues des Sapins ou des Acacias.

Votre Comité espère que ces panneaux suffiront à rappeler, si besoin est, ces quelques règles afin que nous puissions tous profiter de cette parcelle de nature qui fait la richesse de notre AFUL.

